



Comité Syndical du 13 avril 2016

Etaient présents :

MMES BURILLE LEPINE. LOUIS., et MM BAUDRY. BERNY. BRIGAND. COLSON. DARPHIN. DESSOLIN. LE BOURVA. MAZUE. MONOT. MUGNIER. SCHNEIDER. STAIGER. VARE.

Etaient excusés :

MM DUCHAMP. GALLIBOUR. LEGUAY (pouvoir à M. BERNY) MINARD. (pouvoir à Mme LOUIS) PAQUET. SAUVAGEOT (pouvoir à M. BRIGAND). MME PONSOT (pouvoir à M. VARE).
Personnes excusées sans voix délibérative : M BARRIERE et MME GOURMAND (Conseillers Départementaux)

Etaient absents :

MM GUINOT. HIERHOLZER. MAGNIERE. MME CARDINAL

Assistaient également à la réunion :

M. CHAPUIS (Conseiller Départemental)
MME BARBIER (Conseil Départemental 21)
MM DROIN et MOREY (ARS)

Le 13 avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon à Messigny-et-Vantoux, sous la présidence de Mme Catherine LOUIS, Présidente

I Présentation des Contrats Locaux de Santé:

Mme BARBIER, MM MOREY et DROIN présentent la démarche des Contrats Locaux de Santé (CLS).

En novembre 2014, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et l'ARS ont signé une convention cadre qui a pour objectifs:

- Promouvoir une approche globale des besoins de la population,
- Assurer une couverture des territoires de proximité suffisante
- Faire du département le niveau d'organisation et de coordination des réponses
- Articuler et coordonner les dispositifs portés par chaque institution,

Elle définit également des objectifs spécifiques relatifs à la santé publique, à l'accès au soin et au secteur médico-social.

Dans ce cadre le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et l'ARS accompagnent les Pays/PETR dans la réalisation d'un outil de contractualisation territoriale : le **Contrat Local de Santé dit "CLS"**.

Ce contrat doit permettre la consolidation du partenariat local sur les questions de santé.

Il a donc pour objectif de créer une dynamique de santé locale, cohérente, partagée et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés à partir d'un diagnostic local.

A partir de la réalisation de ce diagnostic des actions sont arrêtées puis mises en œuvre pour une durée de 3 ans.

4 priorités stratégiques ont été définies :

- Renforcer les soins de proximité
- Améliorer les parcours de santé
- Décliner la politique régionale en matière de santé-environnement
- Optimiser la prise en charge médico-sociale

La gouvernance de la démarche est assurée par un Groupe d'Animation Territoriale de Santé (GATS) qui pilote le Contrat. Il est composé:

- des 3 co-signataires PETR, Conseil Départemental et de l'ARS
- d'institutions et autres collectivités locales
- de représentants des usagers
- d'acteurs du sanitaire et du médico-social

Mme BARBIER précise que tous les enjeux identifiés par le diagnostic ne pourront être traités dans les groupes de travail. **Il faudra prioriser des problématiques et faire des choix d'axes stratégiques. En effet dans un souci de mise en œuvre des opérations sur une période de contractualisation de 3 ans, le contrat devra se limiter à quelques actions fortes et symboliques partagées par tous.**

Mme LOUIS remercie l'ARS et le Conseil Départemental pour leur présentation. Elle rappelle que plusieurs CLS sont signés ou en cours de préparation en Côte d'Or: Beaunois, l'Auxois, le Châtillonnais, le Val de Saône Vingeanne, Grand Dijon.

Il est fait remarqué que, récemment, les autorités régionales de santé n'ont pas fait preuve de grande écoute à l'égard des élus locaux : Suite à la loi santé de janvier 2016, des Groupements Hospitaliers de Territoires doivent être créés. Concernant le territoire, l'Etat a défini un GHT qui englobe une dizaine d'établissements en Haute Marne et en Côte d'Or (dont l'Hôpital d'Is-sur-Tille). Jusqu'à présent, les élus locaux ont eu le sentiment d'être peu associés à ce découpage et cette nouvelle réorganisation.

Cependant, il est convenu que les Contrats Locaux de Santé et la mise en place des GHT restent deux sujets différents. Etant une démarche ascendante, le PETR peut donc s'engager dans un CLS.

Mme LOUIS rappelle que le PETR est engagé dans un nombre non négligeable d'actions (SCoT, LEADER, Charte Forestière, CLEA, TEPCV...). Cependant, il n'y a pas de caractère urgent à mettre en œuvre un CLS. Un calendrier sera à définir.

II Approbation du compte-rendu de la réunion du 04.02.2016:

Le compte rendu du Comité Syndical du 04/02/2016 est adopté à l'unanimité.

III Compte Administratif 2015.

Délibération N° 09/2016

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de M. Jean-François DESSOLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mme Catherine LOUIS, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		39 581.37		8 025.00		47 606.37
Opérations de l'exercice	19 437.27	12 856.47	79 431.12	85 630.38	98 868.39	98 486.85
TOTAUX	19 437.27	52 437.84	79 431.12	93 655.38	98 868.39	146 093.22
<i>Résultats de clôture</i>		33 000.57		14 224.26		47 224.83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 437.27	52 437.84	79 431.12	93 655.38	98 868.39	146 093.22
RESULTATS DEFINITIFS		33 000.57		14 224.26		47 224.83

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

IV Compte de Gestion 2015.

Délibération N° 10/2016

LE COMITE SYNDICAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats sont conformes.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

V Acceptation Don:

Délibération N° 12/2016

L'Association Seine-et-Tilles en Bourgogne ancienne structure porteuse du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, dispose d'un résultat positif du fait de ses activités antérieures. Dans ce cadre, elle souhaite reverser ce résultat en plusieurs versements au P.E.T.R. Seine-et-Tilles.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ACCEPTE un don d'un montant de 15 000,00 € provenant de l'Association Seine-et-Tilles en Bourgogne

VI Déléguée suppléante au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

Délibération N° 13/2016

Par délibération du 21 décembre 2016, le comité syndical a désigné M. Albert VARE délégué au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne (structure de préfiguration du Parc National). Le GIP souhaite qu'un délégué suppléant soit également désigné.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DESIGNE Mme Catherine LOUIS, comme **délégué suppléant au GIP des forêts de Champagne et Bourgogne.**

VII Rénovation "Centre Bourg" de Grancey-le-Château :

Délibération N° 14/2016

Il est procédé à la présentation du projet de rénovation du Centre Bourg de la commune de Grancey-le-Château. Dans ce cadre, le programme prévoit la construction d'une extension pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire. La réalisation de ce nouveau bâtiment aux **normes énergétiques RT 2012 -20 %** comprendra notamment : salle de restauration avec office de réchauffage pour la liaison froide et des salles d'activités périscolaires.

Dans ce cadre, une sollicitation de crédits territoriaux du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a été formulée. Ainsi, le dossier de demande de subvention nécessite un avis du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.

Considérant que :

-le projet a fait l'objet d'un accompagnement technique et d'une instruction du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,
-le projet, par son niveau de performance énergétique, s'inscrit dans le cadre de la stratégie transition énergétique du territoire. Le dossier fera par ailleurs l'objet d'une demande de subvention au titre du programme LEADER.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

EMET un avis favorable à l'opération "Rénovation du Centre Bourg" à Grancey-le-Château.

VIII Etude Diagnostic Agricole annexe au SCoT 2016

Délibération N° 15/2016

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a défini une stratégie Transition Energétique et Ecologique trouvant une traduction opérationnelle dans le cadre de son programme LEADER.

Les enjeux d'urbanisme ont ainsi été identifiés dans le cadre de son programme. En effet, la planification spatiale qui est au service d'une plus grande cohérence de l'action publique, constitue un levier significatif d'intervention en matière de transition écologique et énergétique.

Ainsi, il est proposé de faire réaliser une "**Etude Diagnostic agricole annexe au Schéma de Cohérence Territoriale**" avec une dimension, énergétique, climatique et écologique. Elle doit permettre d'actualiser les données sur l'activité agricole du territoire du SCOT du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne, en faisant un état des lieux et en définissant des enjeux agricoles. Elle permettra également de préciser les spécificités de secteurs infra territoriaux. Elle identifiera et mettra en évidence les enjeux spatialisés. Ces enjeux devant être partagés, il sera attendu que le prestataire est une forte capacité à mobiliser les acteurs locaux agricoles.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :**

Valider le principe de l'étude agricole,

Solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER Seine-et-Tilles à hauteur de 80 %,

Mandater la Présidente pour solliciter ces subventions ou le cas échéant, toute autre subvention,

Autoriser la Présidente à réaliser les démarches et procédures de consultations correspondantes,

Autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Charger la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

IX Mission d'accompagnement élaboration du SCoT :

Délibération N° 16/2016

Par délibération du 21 décembre 2015, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a prescrit l'élaboration du SCoT. La procédure d'information de cette délibération s'est tenue au 1^{er} trimestre 2016.

Il convient donc de procéder à une consultation pour une mission d'accompagnement tout au long de l'élaboration du SCoT. Il est procédé à la présentation d'un projet de cahier des charges.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :**

Valider le principe de l'opération,

Autoriser la Présidente à réaliser les démarches et procédures de consultations correspondantes,

Solliciter des subventions auprès de l'Etat (notamment Appel à Projet SCoT Ruraux), du Conseil Régional (notamment au titre des crédits territoriaux) et du Conseil Départemental ,

Mandater la Présidente pour solliciter toute autre subvention,

Autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Charger la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

X Divers :

Plate-Forme de rénovation énergétique de l'Habitat privé et OPAH:

M. Baudy fait un point sur la Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat et sur l'OPAH suite au Comité de pilotage qui s'est tenu le 5 avril :

Il rappelle que l'animation est assurée par le Cabinet Urbanis.

Les différentes cibles qui seront accompagnées au cours de la mission sont :

- Les ménages potentiellement éligibles aux aides de l'Anah
- Les ménages non éligibles Anah porteurs d'un projet global de rénovation
- Les ménages non éligibles Anah porteurs d'un projet de rénovation à minima

L'accompagnement apporté sera adapté en fonction de ces différentes cibles.

Les ménages seront conseillés quelles que soit leurs ressources et quel que soit leur projet de travaux, qu'il s'agisse d'un projet à minima ou d'un projet global. La plateforme sera le guichet unique habitat sur le Pays Seine et Tilles en Bourgogne. Elle permettra de renseigner les particuliers pour tout projet de rénovation ou pour toute question relative à leur logement.

Par ailleurs, il est rappelé que des actions de sensibilisation sont prévues à destination de ces publics. Une réunion préparatoire à la mobilisation des artisans a ainsi été organisée le 23 mars 2016 en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional, la CAPEB, la FFB, Bourgogne Bâtiment Durable, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Club Entreprendre du Pays Seine et Tilles en Bourgogne et le Pays Seine et Tilles.

Bien que le plan de communication ne soit pas encore arrêté, les élus du comité de pilotage ont souhaité que les permanences d'accueil du public débutent dès le 13 mai car quelques porteurs de projets sont déjà en attente. Les permanences auront lieu les vendredis. (Le tableau des premières permanences est distribué). Il sera important que les locaux consacrés à l'accueil des permanences soient équipés d'une connexion internet, d'une ligne téléphonique et d'un photocopieur.

Les outils de communication de la plateforme locale seront lancés en juin.

Plusieurs actions sont prévues afin de faire vivre et de diffuser l'information sur la plateforme auprès des différents publics (particuliers, élus, partenaires). La Plateforme sera présentée de manière synthétique aux Conseils communautaires des 4 Communautés sur la période de juin/juillet 2016.

Des outils de communication à déployer dans les communes seront diffusés.

Stratégie Local de Développement Forestier :

M. VARE rappelle que trois groupes de travail ont été créés autour des thématiques suivantes : Gestion des peuplements forestiers (sylviculture, desserte...), Filière bois (bois énergie, construction bois..) et Multifonctionnalité de l'espace forestier (chasse, tourisme vert, truffe...). Chaque groupe de travail se rencontrent deux fois entre avril et mai.

Les premières séries de réunion se sont tenues comme suit :

- le mercredi 6 avril " Multifonctionnalité de la forêt : chasse, activité récréative, écotourisme..." à Tarsul.
- le jeudi 7 avril " Gestion durable des peuplements forestiers (sylviculture, écocertification) à Messigny-et-Vantoux
- le lundi 11 avril "Filière bois (bois énergie, bois construction...)" à Marey-sur-Tille.

Environ 15 à 20 personnes participent à chaque atelier thématique. Il souligne la qualité des échanges et du travail. Une méthode d'animation a été définie : présentation de données clés / d'un état des lieux par thématiques; points de bilan de la Charte Forestière 2011/2015; travail par "post-it" pour identifier des enjeux, orientations et actions.

La deuxième vague se tiendra fin mai/début juin.

Culture :

Le Conseil Départemental a décidé d'initier une saison artistique "arts et Scènes, la saison 100 % Côte d'Or". Près d'une 20aine de spectacles ont été sélectionnés par le Département. Les communes peuvent en bénéficier par le biais d'une demande formulée auprès du département dans des conditions très favorables. Participation forfaitaire de 180 € pour les communes de moins de 5000 habitants et 250 € pour les Communes (ou Communautés de Communes) de + de 5000 habitants, les associations et établissements publics.

Le Département a proposé que les Pays soient les relais du dispositif : Pour Seine-et-Tilles, il est attendu que le PETR apporte le premier niveau d'information (Conseil, adéquation, spectacle public visé, conditions techniques d'accueil).

La commission culture du 10 mars dernier a décidé de proposer au département, qu'en tant que relais, le Pays communique sur le projet sous la même forme que l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du CLEA.

Les communes qui souhaitent en bénéficier doivent établir leur demande avant le 29 avril.

Dates :

Le 27 avril à 19h00 se tiendra une Rencontre DESSETI / Communes du Pays Seine-et-Tilles à la Mairie de Messigny-et-Vantoux.

La Séance est levée à 20h15.

Rédaction : P TROUVÉ, M-C BARRACHIN, M-F BOURGEOIS

Validation : Catherine LOUIS, le 20/04/2016

Diffusion : Délégués du Comité Syndical